

Sommaire

Editorial	1	Collontrek : 6e édition	6
Informations communales	2	L'Hérens Arena en fête	6
Qualité de l'eau potable 2019	3	Divico : jeune cépage prometteur	7
Défibrillateurs	3	Les Maya'dzons	7
Mobilid'zons-nous ! Une démarche citoyenne	4	Une question pour vous...	7
La Perce-Neige : jubilé sous le soleil	5	Famille Khalifé : du Liban à Praz-Jean	8
Les Fifres et Tambours en fête	5	« Commune de montagne - La jeunesse, notre avenir »	8



Photos de gauche à droite : construction d'un nouveau caisson sur la route d'Ossona, réfection du pont sur le Torrent de Prautan, la navette des alpages attire toujours plus de randonneurs, Collontrek.

Editorial

Par Alain Alter, Président



Quand chaque lectrice ou chaque lecteur prendra connaissance de ce texte, chacune ou chacun aura déjà son avis sur la problématique de la fusion des communes dans le Val d'Hérens.

Le Conseil communal de Saint-Martin, à l'unanimité, a décidé d'opter pour une fusion des communes avec Vex, Hérémenche, Evolène et Mont-Noble. Il imagine une nouvelle identité régionale avec une seule dénomination : commune du Val d'Hérens.

Pour aboutir à cette proposition, le Conseil municipal de votre commune a analysé :

- les forces telles que : la qualité de vie, l'esprit d'initiative des sociétés, les prestations relatives à la Maison des Générations (crèche, écoles, appartements adaptés), la connaissance des citoyens, le soutien aux familles, etc. ;
- les faiblesses : la fiscalité, la dispersion géographique, les

manques de lits hôteliers, les carences des transports publics, la faible marge d'autofinancement, etc. ;

- les opportunités (avantages d'une fusion) : le partage des ressources, l'économie d'échelle, la vision touristique, l'audience plus significative auprès des autorités cantonales voire fédérales, la professionnalisation de certains services, la facilité à repourvoir les postes politiques, etc. ;
- les risques (désavantages d'une fusion) : la perte d'identité, le désengagement des citoyens, l'éloignement des pôles de décision, l'abandon de certains accès, etc.

La liste n'est pas exhaustive, mais toutes ces remarques ont fait l'objet d'une discussion nourrie à l'intérieur du Conseil. Et finalement, cette analyse a débouché sur l'option : fusion des 5 communes, même si les autres communes n'ont pas encore émis leurs intentions, à l'exception de Mont-Noble.

En l'état, la population a été informée lors de l'assemblée primaire extraordinaire du mois d'octobre 2019 et elle doit maintenant avoir la même réflexion que le Conseil, à savoir : la fusion est-elle réaliste ? Si oui, chacune et chacun de nous doit apporter les éléments visant cet objectif. Ou devons-nous rester seuls et attendre que la fusion se fasse sans notre avis ?

Informations communales

Chapelle de La Lurette/Praz-Jean

Le Conseil municipal a octroyé un soutien financier de 3'000 francs en faveur de l'association des Amis de la Chapelle de La Lurette/Praz-Jean dans le cadre de la réfection de la peinture extérieure de la Chapelle.

Chemin d'Ossona

Le Conseil municipal a adjugé les travaux d'assainissement du chemin agricole d'Ossona à l'entreprise Solioz & Merkli SA pour un montant de 160'309.30 francs. Cet investissement bénéficie du soutien public (Confédération et Canton).

Plan d'évacuation des eaux

Le Conseil municipal a attribué au bureau IDEALP SA le mandat relatif à l'actualisation du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) pour un montant de 49'717 francs.

Prise en charge des frais de scolarité

Informations de la commission scolaire des Ecoles primaires du Val d'Hérens (EPVH) pour 2019/2020 :

- Aucun montant ne sera encaissé auprès des élèves pour le matériel et les activités scolaires habituelles.
- La totalité des fournitures scolaires, hormis le matériel personnel de l'élève, est à la charge des communes.
- Le choix se tourne vers l'achat effectué par chaque école et non par un bon qui serait transmis aux parents.

Vente : ancienne école de Praz-Jean

Après avoir pris connaissance de la correspondance des représentants de la population de Praz-Jean, le Conseil municipal a décidé la vente de l'ancienne école de Praz-Jean, parcelle n° 30, folio n° 33, à Eddy Moix, Route du Simplon 17A, 1869 Masongex, pour le montant de 48'000 francs.



Aménagement du territoire

Afin de répondre aux exigences liées à l'entrée en vigueur du plan directeur cantonal, le Conseil municipal a décidé de procéder à la révision globale du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones (RG PAZ/RCCZ), et mandate pour ce faire le bureau IG Group SA à Nax en qualité d'urbaniste chargé d'accompagner l'autorité communale dans ses réflexions liées à l'aménagement du territoire, du projet à la réalisation.

Politique énergétique

Suite à la révision de l'Ordonnance fédérale sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEnER) de 2019, le Conseil communal a approuvé, en séance du 5 septembre 2019, le contrat de commercialisation directe produite par la centrale hydroélectrique de Gréféric entre la Commune de Saint-Martin et l'Energie de Sion-Région SA.

Sécurisation de la cour d'école

Le Conseil municipal a attribué, à l'unanimité, le mandat de sécurisation de la cour du centre scolaire à l'entreprise Yvon Bender SA, pour le montant de son offre, à savoir 13'407.20 francs.

Visite de jeunes étudiants argentins en terres valaisannes

A la fin de l'année 1855 et au début de l'année 1856, 2 convois de Valaisans se dirigent vers l'Argentine avec, dans leurs rangs, les pionniers qui vont fonder Esperanza, la première colonie agricole d'Argentine.



En 2012, pour rendre hommage à ces ancêtres fondateurs d'Esperanza, 6 communes valaisannes (Champéry, Hérémece, Riddes, Saint-Martin, Trient et Vex) d'une part, et Esperanza en Argentine d'autre part, ont scellé une charte de jumelage.

Ce jumelage, plus proche d'un pacte d'amitié, a pour but notamment de souligner les liens historiques qui unissent ces communautés et de relever les bonnes intentions visant à pérenniser cet attachement.

Entre le 15 et le 18 août, 22 élèves argentins du Collège San José d'Esperanza, accompagnés de quelques enseignants, ont pu découvrir les paysages du Val d'Hérens et plus généralement du Valais : alpage de Thyon, barrage de la Grande Dixence, Sion Festival et région de Champéry. Leur périple s'est ensuite poursuivi en direction de Berne jusqu'à la fin août. La visite en terres valaisannes a été soutenue par les 6 communes jumelées avec Esperanza.

Nouveaux engagements

Le Conseil municipal a nommé Koen Coninckx au poste de concierge des bâtiments communaux. Ce dernier est au bénéfice du brevet fédéral de concierge.

Pour toutes questions en lien avec son activité, vous pouvez joindre Koen Coninckx au 079 408 28 72 ou concierge@saint-martin.ch

Le Conseil municipal a nommé Vincent Moix au poste d'employé pour travaux d'entretien du patrimoine communal. Ce dernier est au bénéfice du CFC de maçon.

Nous souhaitons à Koen Coninckx et Vincent Moix plein succès dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions !

Qualité de l'eau potable distribuée en 2019

Les eaux peuvent abriter de nombreux micro-organismes (bactéries, parasites, virus) dont certains peuvent provoquer des maladies chez l'homme.

L'eau peut également contenir des particules en suspension ou des éléments chimiques dont il convient de vérifier la teneur, afin de maîtriser les risques d'altération de la santé des consommateurs.

Lorsqu'une anomalie est décelée, une action, qui peut aller d'un simple rinçage de conduite jusqu'à une interdiction de consommation, doit être entreprise.

Au printemps dernier, des analyses bactériologiques et chimiques ont été effectuées par le Service cantonal de la consommation et affaires vétérinaires. Tous les échantillons correspondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.

Nous rendons attentifs les détenteurs de sources d'eau privées qu'il leur incombe de transmettre un échantillon d'eau, une fois par année, au laboratoire cantonal pour analyse microbiologique. Merci de respecter cette obligation légale.

Le distributeur de l'eau potable (Commune de Saint-Martin) est responsable de la qualité de l'eau, selon l'ordonnance fédérale, jusqu'au premier point de soutirage dans l'immeuble, respectivement la vanne d'arrêt générale.

De ce fait, et conformément au règlement communal découlant de l'ordonnance fédérale et directives suisses, le propriétaire n'est pas autorisé à intervenir sur la conduite de réseau, la vanne de prise ou le branchement de l'immeuble. Il doit tout d'abord éta-

blir une demande d'autorisation, puis s'adresser à une entreprise concessionnaire. Lesdites entreprises concessionnaires sont également tenues d'établir une demande d'autorisation de travaux pour toute intervention sur le réseau de distribution. Le formulaire est à disposition au bureau communal ou sur le site internet de la commune.

Dureté

Plus l'eau contient de calcaire et de magnésium dissous, plus elle est dite dure. La dureté n'altère en rien la qualité de l'eau. Plus l'eau est dure, plus il faut entretenir les appareils domestiques et plus il faut augmenter le dosage des produits de lessive. La dureté s'exprime en degrés français ($1^\circ f = 10 \text{ mg/l}$ de carbonate de calcium).

Dureté par village

Au dessus de 42	Très dure	▪ Suen	11.1 °f
de 32 à 42	Dure	▪ St-Martin	10.2 °f
de 25 à 32	Assez dure	▪ Trogne	22.4 °f
de 15 à 25	Moyennement dure	▪ Eison	25.1 °f
de 7 à 15	Douce	▪ Liez	25.3 °f
de 0 à 7	Très douce	▪ Praz-Jean	25.9 °f
		▪ La Luette	25.9 °f

Renseignements complémentaires

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de Mathieu Zuchuat, fontainier de la Commune : 079 411 03 73 ou fontainier@saint-martin.ch.

Défibrillateurs

L'association cœur wallis a été créée le 8 mars 2018 et vise à proposer des mesures permettant d'améliorer les chances de survie pour les personnes victimes d'un arrêt cardio-respiratoire (ACR).

Dans 70% des cas, il est d'origine cardiaque ce qui représente environ 350 cas par an en Valais. Les chances de survie dans les minutes qui suivent un ACR s'amenuisent chaque minute de 10% pour être à moins de 10% après 10 minutes.

Le Canton du Valais, au travers d'une décision prise par le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), a décidé de mettre en œuvre un dispositif. Il est partiellement subventionné par le DSSC mais en plus grande partie par la levée de fonds propres. Ce programme est porté pour les tâches opérationnelles par l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS). A charge de cœur wallis de lever des fonds pour mettre à disposition de la population des défibrillateurs sur l'ensemble du canton. L'objectif de cœur wallis est de promouvoir un vaste réseau de secouristes et d'avoir un accès rapide aux défibrillateurs.

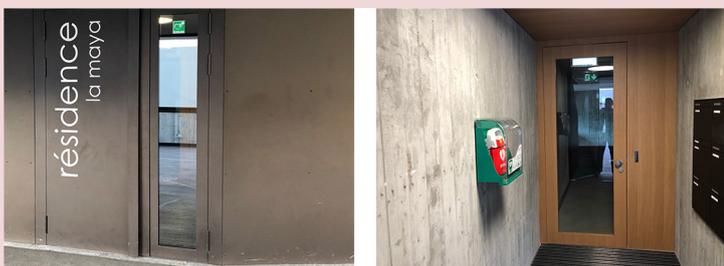
Sur la commune de Saint-Martin, des défibrillateurs ont été posés à Saint-Martin, La Luette, Eison et Suen, les first responders ont également un défibrillateur à leur disposition.

EMPLACEMENTS DES DÉFIBRILLATEURS

SAINT-MARTIN

Coordonnées : 600.135 / 113.830

A l'entrée de la résidence «La Maya» à la «Maison des Générations».



LA LUETTE

Coordonnées : 600.121 / 112.135

Dans les WC publics au milieu du village, sous la place de parc.



EISON

Coordonnées : 602.176 / 111.343

Dans les WC publics - sous la chapelle.



SUEN

Coordonnées : 599.835 / 114.430

Dans les WC publics au milieu du village, sous la place de parc.



Mobilid'zons-nous !

Une démarche citoyenne à Saint-Martin

Les communes de montagne doivent faire face à de multiples problématiques d'ordre social, économique et environnemental. Dans ce contexte, des projets participatifs sont mis en place afin de faire participer la population à une réflexion globale sur l'avenir communal. Ce projet propose une démarche participative qui se définit comme une action collective, où un ensemble très diversifié d'acteurs participent à la construction de réflexions et d'actions dans un espace commun.

Dans le cadre d'un travail de doctorat mené par Nicole Fumeaux-Evéquoz, la Commune de Saint-Martin s'est lancé le défi de réaliser un projet participatif. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique de développement local et vise à proposer des solutions permettant d'améliorer la qualité du vivre ensemble avec la population locale. De plus, ce travail entre complètement dans les réflexions menées par le Conseil municipal dans le cadre d'une stratégie communale à l'horizon 2030.

Dans un premier temps, un groupe de partenaires a été mis en place pour mener à bien ce projet. Ce groupe de 10 personnes, hommes et femmes de tous âges dès 18 ans, est composé de représentants des habitants de Saint-Martin, de la société civile, des sociétés locales, du monde économique, du monde politique et du monde touristique. Le rôle de ce groupe de travail consiste à faire émerger l'intérêt commun et à mobiliser le réseau de chacun pour la mise en place des ateliers participatifs et la contribution à la réussite de ceux-ci.



La population de Saint-Martin a été invitée à participer aux Ateliers de l'avenir, une méthode de projet participative qui permet en 3 phases de poser ce qui ne va pas, de rêver et finalement de créer des possibles sous la forme de projets concrets à développer.

Ces ateliers se sont déroulés le 29 mars 2019 (phase 1 : ce qui ne va pas) et le 6 avril 2019 (phases 2 et 3 : rêves et projets concrets). Les réflexions des près de 150 participants ont débouché sur la mise en avant de 18 projets, que le groupe de partenaires a priorisé pour ne garder (dans un premier temps du moins) que 6 projets, traitant des thématiques suivantes :

- Communication, information des événements, des services au sein de la commune : accent sur le site Internet de Saint-Martin, promotion de la Commune sur les réseaux sociaux, etc.
- Facilitation des demandes de rénovation pour le patrimoine bâti : accompagnement et aide concernant les procédures de rénovation, incitation à la rénovation par les propriétaires des anciens bâtiments, etc.

- Création de points de collecte des déchets : état des lieux actuel, prise en compte de toutes les couches de la population et des coûts, sensibilisation et responsabilisation des habitants à la gestion des déchets, etc.
- Création d'un poste de coordinateur, responsable des différentes animations : lien avec le tourisme, prise en compte de la cohésion sociale au sein de la Commune, etc.
- Développement d'entreprises, de places d'apprentissage, d'espaces de travail « coworking » : catalogue pour le développement du télétravail, image de la Commune vis-à-vis des entreprises, etc.
- Réaménagement d'anciens bâtiments dont la Commune est propriétaire : accent sur l'ancienne école de Suen, aménagement des locaux de manière efficiente, présentation de modes de financement, etc.

Ces 6 projets sont actuellement en cours de mise en œuvre dans des groupes de travail, composés de citoyens de Saint-Martin. Le Conseil municipal prendra connaissance des résultats le 21 novembre prochain : objectifs de chaque projet, propositions faites par les groupes citoyens et coût financier associé à chaque projet.

La communication des résultats sera faite lors d'une présentation publique auprès des habitants de Saint-Martin et de la presse le vendredi 29 novembre prochain, à 19h00 au complexe Evouettaz. Notez d'ores et déjà la date dans vos agendas !

La mise en œuvre des projets, dès janvier 2020, incombera ensuite au Conseil municipal de Saint-Martin, avec la contribution des groupes citoyens.

Le Conseil municipal profite de l'occasion pour remercier les citoyens qui s'engagent soit dans le groupe de partenaires, soit dans les groupes de travail.

Cette participation volontaire représente, pour les membres du Conseil, un signal très positif et encourageant dans le cadre du développement de la Commune.



La Perce-Neige: jubilé sous le soleil

Le village de Mase a vécu des moments forts entre le 21 et le 23 juin. L'Amicale des fanfares du Val d'Hérens et le cinquantième anniversaire de la fanfare régionale ont fait ressurgir de nombreux souvenirs et provoqué d'intenses émotions. Les Fifres et Tambours La Maya se sont joints aux fanfares de la vallée pour égayer différents villages des communes de Mont-Noble et Saint-Martin.



Nouveau costume pour le jubilé

Les membres de La Perce-Neige ont inauguré, le dimanche matin, un magnifique costume dans les rues de Mase. Après les souhaits de bienvenue et les remerciements exprimés par le président du comité d'organisation, Alain Alter, le public et les neuf fanfares invitées ont chaleureusement applaudi les musiciens locaux dans leur nouvelle tenue d'apparat. La confection de cette dernière a été confiée à une entreprise séduoise. Le révérend curé Laurent Ndambi a procédé à la bénédiction des costumes.

Bernard Girardin et Raphy Crettaz, anciens directeurs de La Perce-Neige, ont repris la baguette le temps d'une marche. Puis, sous la direction de Marc-André Barras, tous les musiciens présents ont joué le morceau d'ensemble composé par un jeune membre talentueux de La Perce-Neige, Cédric Pralong.

La matinée s'est achevée par le cortège à travers le village, sous un soleil radieux. D'autres productions ont encore égayé ce rendez-vous sous la tente de fête. Enfant du pays, Manuella Maury a apporté une belle pierre à l'édifice en proposant un film intitulé « Une histoire de souffle ».

Impressions

Raphy Crettaz, l'un des huit membres fondateurs : « Nous avons vécu des moments forts : la messe du vendredi, le film de Manuella Maury, le partage avec les sociétés de la vallée et enfin ce bel anniversaire. En voyant l'engagement de la société et les énormes progrès effectués sur le plan musical, je ressens une certaine fierté, c'est un vrai bonheur ! »

Axel, 11 ans : « Je joue depuis une année environ. C'est super aujourd'hui, il y a beaucoup de monde et ma grand-maman et mes parents jouent aussi dans la fanfare. »



Les Fifres et Tambours en fête

Pour fêter ses 40 ans à l'occasion du 50e anniversaire de l'Association des Tambours et Fifres du Valais romand, le groupe de La Maya a misé juste. Sur le magnifique site du Grand Plan, l'orchestre « Oesch's die Dritten » a rassemblé quelque 1'300 personnes. « C'était une ambiance du tonnerre ! », affirme un bénévole.



Le dimanche 2 juin, la place de l'Eglise était comble. Environ 300 musiciens de tous âges, provenant d'une dizaine de sociétés, ont amené une touche colorée et dynamique en ce premier dimanche de juin. Sous un soleil lumineux, diverses productions ont enchanté le public. A cette occasion, on a récompensé les meilleurs jeunes fifres et tambours qui avaient participé au concours la veille à l'Evouettaz.

Après le vin d'honneur, le cortège des sociétés a traversé la localité dans une ambiance chaleureuse. Puis la fête s'est poursuivie au Grand Plan, avec banquet, allocutions, productions et bal.

Bilan positif

Pierre-André Rossier, président du comité d'organisation :

« Globalement, le bilan est positif. Nous avons bénéficié d'une excellente météo et l'engagement de quelque 220 bénévoles a été remarquable. En outre, l'accès au Grand Plan avait été sensiblement amélioré. Les retours des autres sociétés et du public sont positifs. Le cadre incite les gens à revenir. »

Thierry Pralong, président des Fifres et Tambours La Maya :

« L'organisation générale s'est très bien passée. Le choix des deux sites s'est avéré pertinent. Le concert des jeunes et celui du groupe alémanique le samedi ont connu un vif succès. Environ 2'500 personnes ont vécu ces deux journées dans ce site magique ; par rapport à la population résidente, c'est exceptionnel. Un grand bravo à tous ceux qui ont permis de vivre une très belle fête ! »

Louise Zermatten, fifre de La Maya :

« C'était vraiment bien : beaucoup de monde et une ambiance sympa. Pour ma part, je suis contente du résultat du concours. Je n'étais guère stressée et ce n'était pas très difficile. »



Collontrek: suspense en altitude

Les conditions météorologiques ont laissé planer le doute jusqu'au dernier moment sur la frontière italo-suisse. La sixième édition de cette épreuve particulière s'est finalement déroulée dans de bonnes conditions.

Soulagement des organisateurs

Disputée tous les deux ans, cette course en duo avait connu des problèmes en 2015 (interruption au col de Collon) et en 2017 (parcours de remplacement en Haute-Valpelline). Ainsi, c'est avec une grande satisfaction que les organisateurs ont bouclé cette sixième édition. Mise sur pied par dix communes italiennes et cinq valaisannes, l'épreuve a regroupé plus de 850 sportifs. Plusieurs guides et médecins du GRIMM se sont joints aux bénévoles.

Le parcours de quelque 22km, pour un dénivelé positif et négatif d'environ 1'250m, est varié, mais exigeant. Le col de Collon se situe à 3'080m. Les deux paires italiennes ont livré une belle lutte pour la victoire à Arolla. Mais tous les participants méritent respect et félicitations.

Sixième participation

Associé à son collègue Nicolas Murisier de Vernayaz, Gérard Morand a disputé toutes les éditions. Il se montre satisfait : « Nous nous étions fixé un objectif de 4h. Nous nous situons finalement quelques minutes en dessous. C'est cool ! Nous avons connu des conditions assez diverses, mais ça s'est bien passé, la neige ayant comblé les nombreux trous sur le glacier. »

Une quinzaine de sportifs et sportives de Saint-Martin étaient au rendez-vous. Parmi eux figuraient Cédric Beytrison et Reynald Quinodoz. Le premier affirme : « Sur la première partie, les conditions étaient bonnes. Nous voyions le brouillard sur le haut du parcours. Mais sur l'ensemble, c'était bien. » Son compagnon de course nuance un peu : « Dans la zone du col, il faisait tout de même froid et il y avait du vent. » Là, un petit clin d'œil aux bénévoles qui ont passé la nuit au col !



L'Hérens Arena en fête

Le dimanche 8 septembre dernier, les jeunes combattantes (primipares) ont occupé l'arène des Haudères. 48 vaches avaient été sélectionnées pour disputer la 8e Rencontre internationale de l'Espace Mont-Blanc. La vallée d'Aoste, la Haute-Savoie et le Valais étaient représentés par 16 bêtes.

En deux phases et deux modes

En matinée, les confrontations se sont déroulées selon le mode valdôtain, par élimination directe. Ainsi, les 24 gagnantes ont retrouvé l'arène l'après-midi. Dans cette seconde phase, deux groupes de 12 vaches se sont mesurées à la manière valaisanne. Pour les finales, il ne restait que 12 bêtes. Le public, nombreux et enthousiaste, a assisté à de magnifiques luttes. Celles-ci se sont achevées par une surprise : trois gagnantes ex aequo, dont deux reines valaisannes. Une première !

Excellente collaboration

Christophe Mayor, éleveur et président du syndicat d'élevage de Saint-Martin, faisait partie du comité d'organisation. Il exprime sa satisfaction : « L'organisation était assurée par les représentants des quatre syndicats d'élevage du haut Val d'Hérens (La Sage, Les Haudères, Evolène et Saint-Martin) et des bénévoles. La fanfare locale et le groupe Arc-en-Ciel géraient les cantines. Nous avions déjà collaboré à plusieurs reprises et cela a très bien fonction-

né. Le météo a été plus clémente que les prévisions. Les gradins étaient bien garnis et il y avait une bonne ambiance. Le comité se montre donc satisfait. »

Cette manifestation démontre encore une fois qu'unir les forces permet de proposer un spectacle de qualité qui plaît autant aux visiteurs qu'aux autochtones.



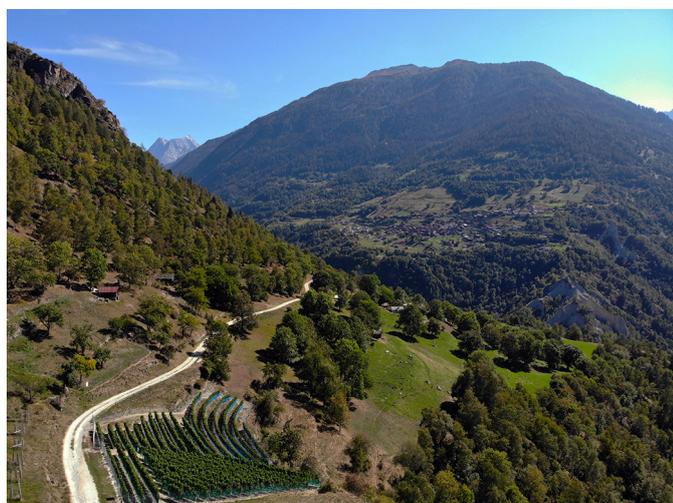
Le Divico, jeune cépage prometteur



Dirigés par Jean-Laurent Spring, chef du groupe viticulture de Changins, les travaux de recherche entrepris en 1996 portent leurs fruits. Homologué et mis sur le marché dès 2013, le Divico a déjà séduit bon nombre de professionnels et d'amateurs de bons vins.

Le propriétaire de la Cave du Paradou nous présente ce jeune cépage : « Le Divico est issu d'un croisement du gamaret et du bronner (cépage blanc allemand). Il fait preuve d'une résistance élevée au mildiou, à l'oïdium et à la pourriture grise. Un à trois traitements phytosanitaires peuvent être préconisés autour de la floraison. Écologiquement, c'est très intéressant et le travail du vigneron est aussi facilité.

Sa productivité moyenne ne nécessite pas de régulation systématique de la récolte. En revanche, avec son débourrement, sa floraison et sa véraison relativement précoces, une protection contre les oiseaux peut s'avérer nécessaire dans les situations à risques. La récolte est plutôt tardive. »



Diverses expériences de vinifications dans plusieurs cantons romands permettront de découvrir les différentes propriétés de ce vin. La barrique semble lui convenir. Malgré le peu de recul, les plus anciens vins dégustés le printemps dernier à Bramois sont porteurs de belles promesses. Le chercheur d'Agroscope conclut : « Ce vin aux notes de cerises noires, de mûres et d'épices est très plaisant. »

Après le Solaris, Ossoona a accueilli le Divico en 2015. Un petit groupe de retraités est aux petits soins pour cette parcelle de 700m² environ. Roger Quarroz nous en parle : « Nous devons effectuer plusieurs traitements, contre le rougeot notamment. Même si ça concerne d'abord les feuilles, il faut traiter. Le fait qu'il y avait d'anciennes vignes dans ce secteur a probablement une influence sur celles d'aujourd'hui. »

Patience !!! Les amateurs de bons vins devront patienter avant de pouvoir acquérir quelques flacons de cette spécialité issue de la vigne d'Ossoona. Peut-être l'an prochain...

Les Maya'dzons

Charlotte Métrailler apporte quelques informations sur le fonctionnement de la nurserie-crèche UAPE, après un peu moins de 7 années d'existence.

La structure d'accueil, ouverte depuis 2013, a bien grandi. Rebaptisée « Maya'dzons », elle ouvre simultanément 2 sites : la nurserie-crèche (pour les petits de 4 mois à 4 ans), dans la Maison des Générations, ainsi que l'UAPE (unité d'accueil pour écoliers) dans le bâtiment de l'ancienne école de Saint-Martin. Les 2 sites pouvant accueillir jusqu'à 24 enfants.

L'équipe éducative est composée uniquement de femmes, toutes formées dans divers domaines sociaux : Laetitia, Emilie, Fanny, Virginie, Charlotte et Amandine, apprentie assistante socio-éducative. Les différents diplômes et expériences apportés par cette équipe dynamique offrent un large choix de connaissances et donc une prise en charge de qualité. L'accueil de stagiaires et d'étudiants apporte également une grande richesse en questionnements et ouvertures sur de nouvelles idées.

La structure des Maya'dzons travaille en collaboration avec la crèche de Nax. Ainsi, durant les vacances, lorsque l'une ferme, l'autre reste ouverte. De cette manière, les parents ont toujours une option de garde.

A l'ouverture d'une structure d'accueil, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) apporte un subventionnement proportionnel à la capacité d'accueil. En revanche, les locaux et l'achat du matériel de départ restent à la charge de la commune.

Les prestations sont facturées proportionnellement aux revenus des parents. Ce choix de financement fut défini par la commune afin d'ouvrir nos portes à tous les budgets. A contrario, certains établissements appliquent un tarif unique. L'Etat du Valais impose aux communes de disposer d'une structure d'accueil pour ses habitants. Celles-ci sont donc contrôlées et répondent à des normes strictes de sécurité et d'exigences. Dès lors, l'Etat participe à hauteur de 30% au financement de la masse salariale. La commune reste déficitaire mais elle en retire des avantages sur le long terme en attirant de nouveaux résidents qui paieront leurs impôts à Saint-Martin. L'Etat donne également un montant annuel de 30 francs par enfant pour le matériel didactique qui est soigneusement investi (jeux de préférence non genrés et en bois). Nous privilégions également les jeux récupérés, en évitant ainsi la surconsommation.

En plus d'offrir une prise en charge de qualité, la crèche offre aux employées de bonnes conditions de travail ainsi qu'une liberté complète en ce qui concerne le choix des activités ou de projets pédagogiques. L'équipe éducative remercie tous les parents ainsi que la commune pour la confiance témoignée et souhaite à tout le monde un bel automne.

Une question pour vous...



Questions pour le journal numéro n° 17 :

Que signifie le symbole sur le rocher ?

Où se situe-t-il ?

Envoyez vos réponses à genevieve.pralong@saint-martin.ch

Famille Khalifé - Du Liban à Praz-Jean

La situation politique du Liban et les possibilités de formation musicale ont incité la famille Khalifé à opter pour la Suisse. Le climat et le niveau musical des fanfares valaisannes ont amené les sympathiques Libanais à choisir le Val d'Hérens. Après avoir passé quatre ans à Mase, ils ont acquis un appartement à Praz-Jean, leur domicile depuis avril 2018.

De mère jurassienne et de père soleurois, Madame Khalifé passe environ trois mois par an à Praz-Jean. Hôtesse de l'air devenue traductrice, elle réside pour l'instant au Liban. Monsieur Khalifé a effectué une carrière militaire avant de rejoindre notre pays. Il travaille actuellement à Sion.



Le rôle de la musique

Deux des trois enfants ont choisi une formation artistique. L'aînée, Aliénor (22 ans) étudie en Allemagne depuis 2013. La pianiste souhaite enseigner et se produire en public. « Il y a plus de 10 ans, j'ai pris part à un camp de ski à Arolla. Je ne pensais pas me retrouver ici un jour », raconte la jeune fille en riant. Entre-temps, elle a vécu de riches expériences en côtoyant de jeunes musiciens du monde entier. « J'ai établi de nombreux contacts et je corresponds encore aujourd'hui avec des musiciens de différents pays », se réjouit Aliénor.

Jacinthe (19 ans) fréquente l'Université de Neuchâtel depuis 2018, où elle étudie la géographie et l'anglais. Elle n'a rejoint son père et son frère que l'an dernier. Avant, elle ne venait dans la région que durant les vacances.

Louis-Justin (16 ans) est passionné de musique. Talentueux, il est conseillé par un oncle (frère de la maman), qui joue avec l'orchestre de Bâle. L'adolescent a terminé son école primaire à Nax, a fréquenté le cycle d'orientation à Sion, puis a effectué une année à l'école pour sportifs et artistes à Martigny. Depuis son arrivée, il est membre de la fanfare La Perce-Neige, puis a intégré la fanfare des Haudères, tout en jouant avec la formation B du Brass-Band 13 Etoiles. En outre, il a suivi des cours à la HES de Lucerne. Dès la mi-septembre, c'est dans cette ville qu'il poursuit sa formation. Il y a retrouvé son professeur qui joue également dans l'orchestre bâlois. Fêru de trompette,

Louis-Justin s'est engagé dans un parcours de cinq ans, tout en restant membre des fanfares du Val d'Hérens. « J'ai été très bien accueilli dans ces groupes et j'y ai tissé des liens », affirme-t-il.

Expérience inoubliable

Comme sa sœur aînée, Louis-Justin a déjà eu l'occasion de vivre des moments forts. « Cet été, j'ai été retenu pour jouer avec plus de 70 jeunes de 27 pays européens. Nous avons donné trois concerts aux Pays-Bas. J'ai bénéficié de précieux conseils de musiciens chevronnés et créé des liens très intéressants avec des jeunes de plusieurs pays. C'était vraiment une expérience extraordinaire », déclare-t-il avec un grand sourire. Peut-on trouver meilleur stimulant à la veille de fréquenter une HES ?

A 16 ans, Louis-Justin (avec le soutien de sa maman notamment) veut se donner les moyens de devenir un musicien professionnel, à l'instar de son oncle qui le motive énormément.

Pour conclure, sa maman déclare : « Je suis reconnaissante à la Suisse d'avoir donné la possibilité à un jeune de réaliser son souhait et aux voisins d'ici qui ont grandement favorisé l'intégration. »

« Commune de montagne - La jeunesse, notre avenir »

Le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) a créé un label récompensant les communes montrant un engagement exemplaire en faveur de la jeunesse. Cette année, 7 communes ont reçu ce label. Il s'agit de Liddes et Orsières (en commun), Crans-Montana, Icogne et Lens (en commun), Hérémece et Saint-Martin.

A noter que toutes les communes qui ont reçu cette distinction sont romandes et valaisannes. Il faut remercier le délégué cantonal à la jeunesse, Cédric Bonnébault, qui en a fait une excellente promotion. Des projets entre communes bénéficiant du label sont en cours.

Les communes membres enverront 2 délégués au Forum des Jeunes en 2020, à Berne, pour discuter des problématiques propres aux régions de montagne pour les jeunes et faire un retour à la commune. Le Forum est également l'autorité compétente pour délivrer le label à d'autres communes l'année suivante.

Le label a été distribué le 29 août aux Diablerets, lors de l'assemblée générale du SAB. Le dossier de candidature a été rédigé par la commission communale de la jeunesse, dont font partie les deux délégués, Gaëtan Moix et Florian Gaspoz.



Le journal Saint-Martin est édité par la commission « Communication » de la commune de Saint-Martin, composée de : Geneviève Pralong, Alain Alter, Félix Pralong, Michel Gaspoz et Patrice Gaspoz.